

Bordereau des Prix (BP)***Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage***

Direction Interdépartementale des Routes Centre Ouest

Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA)

Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Centre Ouest par arrêté préfectoral du 18 mai 2026

Objet de la consultation

Travaux d'allongement de la bretelle de Grossereix sur A20
du réseau national géré par la DIRCO

Nota : les prix notés -a sont imputables sur la tranche ferme, les prix -b sont imputables sur la tranche optionnelle 1

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
	Chapitre 1 : Travaux préparatoires	
100	INSTALLATION DE CHANTIER Ce prix rémunère forfaitairement l'ensemble des prestations mises à la charge de l'entrepreneur, pendant la durée contractuelle du marché, y compris pendant les prolongations du délai pour cause d'intempéries, par les pièces générales et particulières de ce marché lorsque ces prestations ne sont pas réglées par un prix particulier et notamment : - l'élaboration de toutes les prestations et documents tels que définis au CCAP pendant la période de préparation, - la fourniture, le transport à pied d'œuvre et la mise en œuvre de tous les matériaux et matériel nécessaires à la construction, à l'aménagement et à l'entretien : . des aires d'entretien des véhicules, de stockage du matériel et des matériaux, . des plate-formes de la base de vie du personnel du chantier y compris leur enlèvement après le chantier, - l'amenée, la location, la mise en place, la maintenance et le repliement de toutes les installations du chantier (bureaux, atelier, entrepôt, vestiaire, etc), y compris leurs déplacements éventuels, - l'amenée, la location, la mise en place, la maintenance de toutes les installations techniques nécessaires au chantier (centrale de fabrication, atelier divers, etc), - la fourniture, l'installation, le fonctionnement et le repliement du laboratoire de chantier dont l'équipement sera précisé dans le SOPAQ, comprenant toutes les charges en personnels, les fournitures dues à son fonctionnement et les différents essais à réaliser pendant la durée contractuelle des travaux, - toutes les prestations de topographies et de géomètres nécessaires à la bonne implantation, exécution et contrôles des travaux tel que définis dans le CCTP, le CCAP et le PAQ, - le rétablissement des accès de toutes natures aux propriétés riveraines, - la mise en place du dispositif de nettoyage des véhicules à la sortie du chantier sur les voies publiques, - les frais de branchements, d'installation, d'abonnement et d'utilisation aux réseaux divers (eaux usées, eau potable, EDF, Télécoms...), - la réalisation des travaux de protection de l'environnement rendus nécessaires par l'application du Plan Respect de l'Environnement et l'arrêté loi sur l'eau. La durée spécifiée est à comprendre en jours calendaires (art 3.2.2 du CCAG Travaux)	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
100-a	INSTALLATION DE CHANTIER (TF) Ce prix rémunère forfaitairement l'installation de chantier. LE FORFAIT :	
100-b	INSTALLATION DE CHANTIER (TO1) Ce prix rémunère forfaitairement l'installation de chantier. LE FORFAIT :	
102	ÉTUDE D'EXÉCUTION Ces prix s'appliquent aux études de terrassements, d'assainissement (buses, etc...) telles que définies dans le CCTP, et rémunèrent, forfaitairement, les études d'exécution, d'organisation, de qualité et de méthodes. L'ensemble des documents sera soumis au visa du maître d'œuvre. Il comprend notamment : • les études nécessaires à la justification des ouvrages et des moyens d'exécution, l'établissement et la fourniture des plans et profils en travers d'exécution comportant tous les ouvrages à réaliser (ouvrages hydrauliques, terrassements, ouvrages d'assainissement, etc.) ; • les notes de calculs ; • les notices explicatives ; • les dessins d'exécution ; • les études d'organisation des études d'exécution ; • le planning recalé à fournir lors de chaque réunion de chantier ; • les études d'organisation et de méthode ; • l'établissement des métrés, • la coordination de l'ensemble des intervenants dans la production des études des méthodes, des ouvrages provisoires et des études d'exécution, • la reprise des études et la mise à jour de tous les documents d'exécution conformément aux travaux exécutés et aux observations du maître d'œuvre, Ces prix seront rémunérés de la façon suivante : soixante-dix pour cent (70 %) au commencement des études d'exécution et pour trente pour cent (30 %) à la réception des rapports d'études définitifs.	
102-a	ÉTUDE D'EXÉCUTION (TF) Ce prix rémunère forfaitairement les études d'exécution LE FORFAIT :	
102-b	ÉTUDE D'EXÉCUTION (TO1) Ce prix rémunère forfaitairement les études d'exécution LE FORFAIT :	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
103	PLAN ASSURANCE QUALITÉ Ce prix rémunère forfaitairement par chantier tel que défini au CCTP, l'établissement, avant démarrage des travaux, du plan d'assurance qualité (PAQ) ainsi que l'ensemble des opérations de contrôle externe de fabrication et de mise en œuvre des matériaux enrobés. La durée spécifiée est à comprendre en jours calendaires (art 3.2.2 du CCAG Travaux)	
103-a	PAQ (TF) Ce prix rémunère forfaitairement le PAQ de chantier LE FORFAIT :	
103-b	PAQ (TO1) Ce prix rémunère forfaitairement le PAQ de chantier LE FORFAIT :	
104	SIGNALISATION DE CHANTIER Ce prix rémunère à la journée la fourniture, l'amenée, la mise en place, la modification (y compris l'occultation ainsi que la dépose et la repose de la signalisation permanente si besoin), la surveillance, le remplacement s'il y a lieu, de jour comme de nuit et le repliement en fin de travaux, de la signalisation temporaire de chantier. La signalisation devra être conforme à l'Instruction Ministérielle sur la Signalisation Routière du 22 octobre 1963, approuvée par l'arrêté du 06 novembre 1992 (8^{ème} partie – signalisation temporaire), au manuel du chef de chantier routes bidirectionnelles, au manuel du chef de chantier routes à 2x2 voies, édités par le SETRA en 2000 et sera maintenue jusqu'à la réception définitive du chantier. Il est précisé que tout manquement à l'une des prescriptions ci-dessus de jour comme de nuit, même pour un seul dispositif de signalisation, constaté par le maître d'œuvre ou son représentant, entraîne la non-application du prix correspondant et l'application d'une pénalité financière. Ce prix comprend également : - la fourniture, la pose et le repliement au dépôt de l'entreprise de la signalisation de police et des dispositifs de signalisation verticale temporaire de position conformément à la réglementation en vigueur y compris les fondations, les supports et les flashes (les panneaux seront rétro-réfléchissants de classe 2), - la fourniture, la pose et le repliement au dépôt de l'entreprise des dispositifs de retenue provisoires de type K16, BT4 à la demande du maître d'œuvre, - la mise en place éventuelle d'alternats manuels de circulation lors de franchissements ou de raccordements de voies publiques en service, - la maintenance de la signalisation à compter du jour de la mise en place de celle-ci jusqu'à la réception définitive de l'ouvrage, y compris tous les remplacements (cette maintenance se fera 24h/24h 7j/7j y compris les jours fériés),	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
	- les accès de chantier. - la mise à disposition durant les travaux d'un homme trafic pour filtrer la circulation au niveau de l'accès de chantier. Ce prix s'applique à la signalisation de chantier au droit des travaux, sur les lieux de dépôts ou de décharge. Une fraction égale à soixante pour cent (60 %) sera réglée à l'entrepreneur au démarrage des travaux, le solde sera versé après repliement de tous les matériels et installations et remise en état des lieux et abords.	
104-a	SIGNALISATION DE CHANTIER (TF) Ce prix rémunère au forfait la signalisation de chantier. LE FORFAIT :	
104-b	SIGNALISATION DE CHANTIER (TO1) Ce prix rémunère au forfait la signalisation de chantier. LE FORFAIT :	
105	LABORATOIRE DE CHANTIER Ces prix rémunèrent forfaitairement la totalité des essais à la charge de l'entrepreneur dans le cadre de ses contrôles interne et externe. Ils comprennent notamment : • l'amenée et l'installation du matériel nécessaire à la réalisation des essais et mesures prévus au CCTP ; • les frais de fonctionnement du laboratoire ; • les frais de démontage et d'enlèvement du laboratoire en fin de chantier ; • la totalité des essais confiés à un laboratoire extérieur au chantier ; • les sondages complémentaires ainsi que leurs interprétations, la remise des conclusions ; Pour chaque essai, il comprend notamment : • le prélèvement ; • l'élaboration de l'essai proprement dit ; • la remise du compte-rendu d'essai dans les conditions définies au marché. Ces prix seront payés pour soixante-dix pour cent (70 %) après amenée du matériel et mise en état de fonctionnement du laboratoire et pour trente pour cent (30 %) après démontage et repli du laboratoire.	
105-a	LABORATOIRE DE CHANTIER (TF) Ce prix rémunère au forfait le laboratoire de chantier. LE FORFAIT :	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
105-b	LABORATOIRE DE CHANTIER (TO1) Ce prix rémunère au forfait le laboratoire de chantier. LE FORFAIT :	
106	DOSSIER DE RECOLLEMENT Ces prix rémunèrent, forfaitairement, les frais d'établissement et de fourniture des plans de récolement de l'ensemble des travaux réalisés (terrassements, assainissement, ouvrages hydrauliques, drainage, signalisation, etc...). Les documents sont établis selon les prescriptions du CCAP et des éléments du CCTP. Ces prix comprennent tous les frais nécessités pour l'établissement de ces documents et notamment la rémunération du géomètre expert désigné pour faire les relevés. Les éléments appelés à être cachés (canalisations et fourreaux) devront être relevés en cours d'exécution. Le montant de ce prix ne sera versé qu'après que tous les documents auront été remis au maître d'œuvre, à savoir : • <i>pour les plans :</i> ◦ sur support informatique (AUTOCAD), sur support électronique • <i>pour les textes et notes de calcul :</i> ◦ sur support informatique (Colabora), sur support électronique ◦ les FTP des produits mis en œuvre, ◦ le journal de chantier, ◦ les fiches et la gestion des non-conformités, Le forfait sera réglé en une seule fois après approbation des documents par le maître d'œuvre.	
106-a	DOSSIER DE RECOLLEMENT (TF) Ce prix rémunère au forfait la réalisation du dossier de recollement. LE FORFAIT :	
106-b	DOSSIER DE RECOLLEMENT (TO1) Ce prix rémunère au forfait la réalisation du dossier de recollement. LE FORFAIT :	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
107	BALAYAGE DE CHAUSSEE Ce prix rémunère le balayage de la chaussée à l'aide d'une balayeuse aspiratrice. Cette prestation comprend l'utilisation éventuelle de la rampe haute pression, notamment pour les zones qui seront restitués à la circulation. La rémunération de cette prestation ne sera faite que lorsque la demande de balayage émane d'un des représentants du maître d'œuvre. Elle est rémunérée à la demi-journée.	
107-a	BALAYAGE DE CHAUSSEE (TF) Ce prix rémunère à la demi-journée le balayage de la chaussée. DEMIE-JOURNEE	
107-b	BALAYAGE DE CHAUSSEE (TO1) Ce prix rémunère à la demi-journée le balayage de la chaussée. DEMIE-JOURNEE	
108	PANNEAU D'INFORMATION (TF) Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture à pied d'œuvre et la pose d'un panneau d'information du public de dimensions hauteur = 4,00 m et largeur = 3,00m, sur fond blanc, équipé d'un film réflectorisé, comprenant les logos des différents acteurs, les textes en hauteur 160 mm indiquant durée, financement, etc.... Ce panneau restera implanté au-delà du délai nécessaire pour la réalisation des travaux de ce marché. Il comprend notamment : - la fourniture du panneau et de son support, - le choix du texte par le maître d'ouvrage, - la mise en peinture et la décoration fixées par le maître d'œuvre, - le transport à pied d'œuvre et la mise en place, - la réalisation des fouilles et l'ancrage des supports, la pose du panneau, y compris tous les accessoires de fixation, - l'entretien, la maintenance, le remplacement éventuel en cas de vol ou de dégradation pendant toute la durée du chantier. L'UNITÉ :	
109	PLUS VALUE TRAVAUX DE NUIT Ces prix rémunèrent les prestations liées aux travaux réalisés de nuit entre 22h00 et 06h00 : - agent supplémentaire ; - plus-value pour rabotage de nuit ; - plus-value pour mise en œuvre d'enrobés de nuit, ; - signalisation horizontale de nuit, .	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
109-a	PLUS VALUE TRAVAUX DE NUIT (TF) LE FORFAIT :	
109-b	PLUS VALUE TRAVAUX DE NUIT (TO1) LE FORFAIT :	
	Chapitre 2 : Terrassement	
200	DÉBLAIS (TF) Ce prix rémunère, au mètre-cube calculé au déblai sur les profils levés par l'entrepreneur avant et après travaux sur le site de mise en œuvre, les déblais de toutes natures pour terrassements généraux. Il comprend notamment : le chargement, le transport et le déchargement aux lieux d'utilisation ou de stockage (y compris la réalisation des aires de stockage) ; la protection de la plate-forme et des talus contre les eaux de ruissellement y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages provisoires correspondants ; Pour les matériaux réutilisés sur le chantier en remblais ou en merlons, ces prix comprennent : la mise en œuvre, le régalage et le compactage tels que définis au CCTP, étant précisé que l'arrosage éventuel comprend la fourniture et le transport de l'eau, y compris les sujétions de tri et stockage provisoire ; les sujétions liées au stockage provisoire des matériaux (reprise, transport et déchargement). Ces prix s'appliquent à l'ensemble des terrassements nécessaires à la réalisation des travaux définis sur les plans.	
200-1	DÉBLAIS ÉVACUATION LE MÈTRE-CUBE :	
200-2	DÉBLAIS MIS EN MODELÉ LE MÈTRE-CUBE :	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
200-3	DÉBLAIS MIS EN REMBLAIS LE MÈTRE-CUBE :	
205	ASPIRATRICE EXCAVATRICE Ce prix rémunère la location et l'emploi d'une aspiratrice excavatrice. Cette prestation comprend également l'évacuation et le traitement des matériaux excavés. Cette prestation ne sera faite que sur demande du maître d'œuvre, suivant les besoins. Cette prestation est rémunérée à la journée. LA JOURNÉE :	
210	TERRE VÉGÉTALE (TF) Ce prix rémunère, au mètre carré mesuré après mise en œuvre, la reprise sur stock, la mise en œuvre et le réglage de la terre végétale sur les talus déblais et remblais. Ce prix comprend : – la réalisation des dépôts et cordons de terre végétale situés dans l'emprise du chantier, le chargement, le transport sur le lieu de mise en œuvre et le déchargement, ainsi que la remise en forme du restant de dépôt après chaque opération ; – la préparation des surfaces à revêtir pour assurer l'accrochage ; – le répandage mécanique ou manuel sur une épaisseur de 0,20 m ; – le tassement ou l'ameublissement éventuel ; – le chenillage dans le sens vertical ; – le nettoyage des abords des zones où la terre a été répandue ; – toutes sujétions d'exécution, en particulier les sujétions de finition à la main ; – la fertilisation si nécessaire. Ce prix s'applique au mètre carré mesuré après mise en œuvre. LE MÈTRE CARRE :	
220	ENGazonnement (TF) Ce prix rémunère au mètre carré la réalisation de l'engazonnement à l'hydroseeder à plat y compris des sujétions manuelles. Il comprend notamment : • la préparation du sol • la fourniture et l'engazonnement par hydromulching • la garantie de couverture avec la fourniture et regarnissage des zones de pelade excédant 25m² • toutes sujétions LE MÈTRE CARRE :	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
230	GRAVE NON TRAITÉE Ces prix rémunèrent, au mètre-cube en œuvre mesuré sur les profils levés avant et après travaux, la fourniture et la mise en œuvre de graves non traitées issues de matériaux d'apport de matériaux de carrière, insensible à l'eau, classés R61 au sens du G.T.R en couche de forme, couche de réglage, accotements ou chemin. Ils comprennent notamment : • la fourniture, le chargement, le transport et le déchargement aux lieux d'emploi ; • la mise en œuvre des matériaux quel que soit le matériel utilisé y compris réglage conformément au profil en travers type ; • l'arrosage éventuel, y compris la fourniture et le transport de l'eau ; • le réglage et le compactage.	
230-1-a	GNT 0/31,5 (TF) LE MÈTRE-CUBE :	
230-1-b	GNT 0/31,5 (TO1) LE MÈTRE-CUBE :	
230-2-a	GNT 0/150 (TF) Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et la mise en œuvre de GNT 0/150. LE MÈTRE-CUBE :	
230-2-b	GNT 0/150 (TO1) Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et la mise en œuvre de GNT 0/150. LE MÈTRE-CUBE :	
240	GÉOTEXTILE Ce prix rémunère, au mètre-carré, la fourniture à pied d'œuvre et la mise en œuvre de géotextile dont les caractéristiques sont définies au CCTP. Le géotextile sera de classe 5 Il s'applique à la surface de sol couvert sans tenir compte des recouvrements ; il tient compte de toutes les sujétions de mise en œuvre y compris les coupes et coutures éventuelles.	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
240-a	GÉOTEXTILE (TF) LE MÈTRE-CARRÉ :	
240-b	GÉOTEXTILE (TO1) LE MÈTRE-CARRÉ :	
250	DÉMOLITION Ce prix rémunère au mètre carré la démolition de cunette béton. Ce prix comprend : - la démolition de la cunette béton - le chargement des déchets béton - l'évacuation des déchets dans une décharge agréée. LE MÈTRE-CARRÉ :	
250-1-a	DÉMOLITION CUNETTE BÉTON (TF) LE MÈTRE-CARRÉ :	
250-1-b	DÉMOLITION CUNETTE BÉTON (TO1) LE MÈTRE-CARRÉ :	
250-2	DÉMOLITION MAÇONNERIE (TO1) LE MÈTRE-CARRÉ :	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
251	DÉGAGEMENT DES EMPRISES (TF) Ces prix rémunèrent forfaitairement le dégagement des emprises des travaux. Il comprend notamment : - l'arrachage des taillis, haies, broussailles ; - le broyage sur place des éléments dont les dimensions permettent d'obtenir des résidus de petite taille, et en tout état de cause inférieurs à 5 cm sur ses trois dimensions ; - l'essouchement des souches restées en place lors des travaux de libération des emprises, celles-ci seront broyées sur place ; - l'élague et la destruction des branches (broyage) ; - le comblement des excavations produites avec les matériaux du site ; - l'évacuation des produits à la décharge de l'Entreprise ; - l'évacuation de tous les blocs de béton, fondations de panneaux ou de poteaux se trouvant dans l'emprise des travaux ; - la destruction complète sur place ou le tri, chargement, le transport à la décharge de l'entreprise de tous les matériaux, débris, déchets, démolitions, résidus de toute sorte, le déchargement, droit de décharge et réglage éventuel des matériaux au lieu de décharge ; - la réalisation des bordereaux de suivi de déchets par l'entreprise ainsi que tous les frais liés à l'évacuation des matériaux précités conformément au Schéma organisationnel de gestion et d'élimination des déchets (SOGED). Il tient compte des sujétions liées à l'importance des surfaces boisées et aux souches présentes. Il s'applique à la totalité de l'emprise entre les bornes de limite. L'incinération des produits de débroussaillage et de déboisement est strictement interdite. LE FORFAIT :	
252	DÉPOSE ET POSE DE CLÔTURE EXISTANTE (TF) Ce prix rémunère au mètre la dépose et pose de clôtures réutilisables, leur stockage au dépôt du Maître d'œuvre, l'arrachage des vieilles clôtures irrécupérables et leur évacuation à la décharge de l'entreprise. LE MÈTRE LINÉAIRE :	
253	OUVRAGE COULE EN PLACE (TF) Ce prix rémunère au forfait la réalisation d'un ouvrage d'assainissement coulé en place en remplacement d'une grille avaloir. Cet ouvrage doit permettre de limiter l'accumulation de déchets obstruant la grille existante et d'assurer l'évacuation des eaux des cunettes béton amont et aval. LE FORFAIT :	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
254	DÉMOLITION DE REGARD (TO1) Ce prix rémunère, a l'unité, la démolition de regards quelles que soient leurs dimensions, la nature du terrain et le mode de démolition utilise. Il comprend : - les fouilles en tranchée, le blindage éventuel, - l'évacuation a la décharge de l'entrepreneur de tous les produits de démolition et des équipements conformément au SOGED - la dépose du cadre, le chargement et le transport au dépôt du maître d'œuvre dans le cas d'une réutilisation éventuelle, - le remblaiement des tranchées avec du matériau d'apport de qualité et la remise en état des lieux. Ce prix tient compte des précautions a prendre pour ne pas endommager les ouvrages existants. L'UNITÉ	
255	REMISE A NIVEAU DES REGARDS (TO1) Ce prix rémunéré, a l'unité, la surélévation ou le rabaissement des regards et avaloir d'installation d'assainissement préalablement a l'exécution des travaux sur la chaussée ou les accotements. Il comprend notamment les opérations de nivellement, toutes les fournitures nécessaires a la surélévation et a la protection localisée des travaux. L'UNITÉ	
256	POSE DE REGARD Ø 1000 (TO1) Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose d'un regard Ø 1000 de classe 400Kn. Ce prix comprend notamment : - les déblais et leur évacuation, - le blindage éventuel, - les épuisements et détournements éventuels des eaux de toutes natures, - les fournitures et mise en place d'une assise bétonnée sur une épaisseur de 0.15m, - la fourniture et mise en place des cadres trappes et tampons de fermeture en fonte 400 kN (série lourde), - le remblaiement de la fouille, - la mise a niveau du regard avant revêtement ou nivellement définitif y compris toutes sujétions de démolition, de raccordement et de coffrage, toutes fournitures comprises. L'UNITÉ	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
257	CHAMBRES DE TYPE L3T (TO1) Ce prix rémunéré, a l'unité, la fourniture, le transport a pied d'œuvre, la pose et le raccordement a une conduite de fourreaux de chambre avec cadre et tampon en fonte (400 kN). Ce prix comprend notamment : - les déblais et leur évacuation, - le blindage éventuel, - les épaissements et détournements éventuels des eaux de toutes natures, - les fournitures et mise en place d'une assise bétonnée sur une épaisseur de 0.15m - la mise a la terre de la chambre, - la fourniture et mise en place des cadres trappes et tampons de fermeture en fonte 400 kN (série lourde), - le remblaiement de la fouille, - l'obturation des fourreaux, - la mise a niveau de la chambre avant revêtement ou nivellement définitif y compris toutes sujétions de démolition, de raccordement et de coffrage, toutes fournitures comprises. L'UNITÉ :	
258	REMPLACEMENT D'UN TAMPON/GRILLE/REGARD (TO1) Ce prix rémunère, a l'unité, la fourniture et la pose de tampon/grille/regard. L'UNITÉ	
259	TÊTE DE SÉCURITÉ Ø 300 (TO1) Ce prix rémunère, a l'unité, la fourniture et la mise en œuvre d'une tête de sécurité préfabrique pour canalisation béton. Il comprend notamment : - les terrassements et l'évacuation des déblais excédentaires a la décharge de l'entreprise, - l'épuisement et le détournement des eaux de toutes natures, - la confection du radier de propreté en béton, - la fourniture et la mise en œuvre de la tête préfabrique, - le remblaiement, le compactage et le réglage des terres autour de la tête, - toutes sujétions de raccordement a la canalisation résultant du biais et notamment les découpes par sciage et les joints. L'UNITÉ	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
260	FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE DRAINS SOUS CHAUSSÉE (TO1) Ce prix rémunère, au mètre, la création d'un drain Ø 160 sous chaussée comprenant tranchée mécanique, fourniture et mise en œuvre de drain sous chaussette, création d'un massif drainant, fourniture de GNT 0/31,5 et remblaiement. LE MÈTRE :	
261	DÉRASEMENT BERME SANS GLISSIÈRE (TO1) Ce prix rémunère, au mètre linéaire, en accord avec le représentant du Maître d'œuvre, le dérasement sans glissière. Ce prix comprend les frais de transport et de déplacement, le terrassement et le nivellement des bermes, le chargement et l'évacuation des terres et gravats en décharge agréée (ou dans un dépôt de l'entreprise) LE MÈTRE :	
262	DÉRASEMENT BERME AVEC GLISSIÈRE (TO1) Ce prix rémunère, au mètre linéaire, en accord avec le représentant du Maître d'œuvre, le dérasement avec glissière . Ce prix comprend les frais de transport et de déplacement, le terrassement et le nivellement des bermes, le chargement et l'évacuation des terres et gravats en décharge agréée (ou dans un dépôt de l'entreprise) LE MÈTRE	
263	CURAGE BERME (TO1) Ce prix rémunère, au mètre linéaire, en accord avec le représentant du Maître d'œuvre, le curage de cunette . Ce prix comprend les frais de transport et de déplacement, le terrassement et le nivellement des bermes, le chargement et l'évacuation des terres et gravats en décharge agréée (ou dans un dépôt de l'entreprise) LE MÈTRE	
264	HYDROCURAGE Ce prix rémunère, au mètre linéaire, l'hydrocurage des caniveaux a fente, regards, buses, ... Il comprend notamment : - l'amenée et le repli du matériel, - l'hydrocurage, - l'évacuation des produits issus du curage.	
264-a	HYDROCURAGE (TF) LE MÈTRE	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
264-b	HYDROCURAGE (TO1) LE MÈTRE	
265	FONÇAGE Ø 200 (TO1) Ce prix rémunère la réalisation d'un fonçage de 12 mètre pour le passage d'une canalisation d'assainissement en béton. Il comprend : - l'amenée du matériel - les terrassements et le blindage des fosses entrée et sortie - évacuations des matériaux excédentaires - la fourniture de la buse de diamètre donnée - la réalisation du fonçage sous voies circulées - le raccordement aux dispositifs amont et aval - le remblaiement des fosses - le repli du matériel L'UNITÉ	
266	CR8 DIAMÈTRE 200 (TO1) Ce prix rémunère au mètre les fouilles, la fourniture et la pose de canalisation circulaire a joints caoutchouc pour raccordement des drains et des caniveaux a fente y compris sous chaussées Il comprend notamment : - la préparation de sol, - la démolition des structures de chaussées - le sciage des couches de chaussées - les fouilles en terrain de toutes natures pour exécution de la tranchée et l'évacuation a la décharge conformément au SOGED des matériaux cohérents - le soutènement provisoire des fouilles - les épaissements et détournements éventuels des eaux de toutes natures lorsque le débit est inférieur ou égal a 25 m3/h - le réglage et le damage du fond de fouille, - la fourniture et la mise en place du lit de pose en sable sous la canalisation (ep. Mini 0,10 m) - béton autocollant ou excavable jusqu'au niveau de la couche de chaussée - la fourniture, le transport a pied d'œuvre et la mise en place des canalisations, - les raccordements et la confection des joints, - l'évacuation des déblais excédentaires a la décharge de l'Entrepreneur, reprise des couches de chaussée a l'identique. LE MÈTRE	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
267	RECHERCHE RÉSEAU PAR DES TECHNIQUES NON-INTRUSIVES (TO1) Ce prix rémunère à l'unité la localisation des ouvrages enterrés par le moyen de techniques non-intrusives telles que mentionnées au chapitre 6-3 du guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux (radar, inductives, acoustiques, etc...) permettant d'atteindre la meilleure précision possible en recherchant la classe A. Les modalités de réalisation de cette prestation seront définies en accord avec le maître d'œuvre. Le prix comprend également : - Les frais de mise en chantier, l'amenée et le repliement du matériel y compris les déplacements du personnel ; - Le géo-référencement en x, y et z du réseau et de toutes les entités visibles existantes (regards, branchements, etc...) ainsi que de ses caractéristiques (changement de direction, etc...) ; - L'ouverture de tous les regards pour lever les fils d'eau, le relevé d'informations sur la nature, la forme, la charge, le diamètre, le sens d'écoulement, la profondeur du regard et toutes observations utiles ; - Le marquage au sol de la position des réseaux localisés conformément au paragraphe 7.8 de la norme NF S70-003-1 et le maintien de ce marquage pendant toute la durée du chantier ; - Les frais de balisage et de signalisation provisoire Il s'appliquera à l'unité par ouvrage détecté et constaté contradictoirement. L'UNITÉ	
268	PIQUAGE SUR CANALISATION (TO1) Ce prix rémunère, à l'unité, le percement par carottage de la canalisation existante quel que soit le diamètre Ce prix comprend : - le percement par carottage quel que soit le diamètre - le joint - le nettoyage de la conduite ou du regard L'UNITÉ :	
269	PURGES Ce prix rémunère, au mètre cube, la réalisation de purges. Il comprend notamment : - les terrassements à la pelle mécanique des matériaux à purger ; - les frais de recherche d'une décharge extérieure au chantier ; - l'évacuation des matériaux impropres à la décharge ; - la fourniture, le transport et la mise en œuvre de géotextile ; - la fourniture, le transport et la mise en œuvre des matériaux de carrière, insensibles à l'eau, classés R61 au sens du G.T.R., les prescriptions du maître d'œuvre ; - le compactage et le réglage des matériaux de substitution ; - le réglage et le compactage du fond de la purge ; - toutes sujétions d'exécution	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
269-1	PURGES GNT 100/300 (TF) LE MÈTRE-CUBE :	
269-2	PURGES GNT 300/500 (TF) LE MÈTRE-CUBE :	
270	CURAGE ET NETTOYAGE CUNETTES ENHERBÉES Ces prix rémunèrent au mètre le curage et nettoyage de fossé enherbé à la pelle mécanique. Il comprend : - le curage du fossé à la pelle mécanique - le transport et l'évacuation des déchets dans une décharge agréée - l'amené et le repli du matériel	
270-a	CURAGE (TF) LE MÈTRE :	
270-b	CURAGE (TO1) LE MÈTRE :	
	Chapitre 3 : Chaussée	
300	SCIAGE DE LA CHAUSSEE Ce prix rémunère au mètre le sciage des revêtements de chaussées sur une épaisseur moyenne de 12 cm. Il comprend notamment : - la fourniture et l'approvisionnement de l'eau et des disques diamantés ; - la découpe proprement dite ; - l'évacuation des gravats à la décharge de l'entrepreneur conformément au SOGED.	
300-a	SCIAGE DE LA CHAUSSEE (TF) LE MÈTRE :	
300-b	SCIAGE DE LA CHAUSSEE (TO1) LE MÈTRE :	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
305	PONTAGE DE JOINT LONGITUDINAL Ce prix rémunère, au mètre linéaire, le pontage du joint longitudinal, sur chaussées à l'aide de mastic d'étanchéité soumis à l'agrément du maître d'œuvre préalable au pontage de fissures. Il comprend notamment : - l'amenée et le repli du matériel, le traçage, la fourniture de l'eau nécessaire au sciage, le sciage sur toute l'épaisseur des couches d'enrobés, l'évacuation des produits résultant de l'ensemble de ces opérations conformément aux prescriptions du SOGED, dans une décharge choisie par l'entrepreneur et agréée par le maître d'œuvre, le balayage des chaussées ; - la préparation du support y compris le nettoyage éventuel à l'air comprimé ou à l'eau sous pression ; - la fourniture et mise en œuvre d'un mastic d'étanchéité de type mastic hydrocarboné avec ajouts de polymères ; - la fourniture et mise en œuvre éventuelle de micro-gravillons à refus ; - le nettoyage et l'évacuation des déchets. Les quantités à prendre en compte seront déterminées par un constat contradictoire avec le maître d'œuvre. LE MÈTRE LINÉAIRE :	
310	RABOTAGE DE CHAUSSEE Ce prix rémunère le fraisage d'enrobés au mètre-carré de rabotage. Ce prix comprend notamment : - le ramassage complémentaire avec balayage mécanique pour récupération des produits de fraisage, - le chargement, le transport et le déchargement mis en dépôt définitif conformément au SOGED.	
310-1-a	RABOTAGE DE CHAUSSEE ÉPAISSEUR DE 0 À 6 CM (TF) LE MÈTRE-CARRÉ :	
310-1-b	RABOTAGE DE CHAUSSEE ÉPAISSEUR DE 0 À 6 CM (TO1) LE MÈTRE-CARRÉ :	
310-2	PLUS -VALUE AU PRIX N°310-1-B POUR RABOTAGE SUR UNE ÉPAISSEUR TOTALE ALLANT JUSQU'À 10CM (TO1) LE MÈTRE-CARRÉ :	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
310-3	PLUS -VALUE AU PRIX N°310-2 POUR RABOTAGE SUR UNE ÉPAISSEUR TOTALE ALLANT JUSQU'À 15CM (TO1) LE MÈTRE-CARRÉ :	
310-4	PLUS -VALUE AU PRIX N°310-3 POUR RABOTAGE SUR UNE ÉPAISSEUR TOTALE ALLANT JUSQU'À 30CM (TO1) LE MÈTRE-CARRÉ :	
320	ENROBE A CHAUD Définition générale : Ces prix rémunèrent la fourniture, le transport, la fabrication et la mise en œuvre du produit. Ils comprennent notamment: • les frais d'étude et de laboratoire de l'entreprise portant sur la formulation du produit ; • les frais de contrôle et d'agrément par le laboratoire désigné au marché ; • la mise en place des dispositifs de repérage ; • les frais relatifs au fonctionnement de la centrale, ; • la fourniture, le transport et le stockage des constituants, granulats, fines d'apport, liants carbonés, dopes ; • la reprise des matériaux ; • la fabrication en centrale du mélange selon les prescriptions du C.C.T.P et le fonctionnement de la centrale ; • les chargements, déchargements et transports de la centrale aux lieux de mise en œuvre des mélanges traités en centrale ; • les répandages, régalages et compactage ; • les réglages ; • les sujétions d'exécution découlant des conditions de surfacage fixées au marché ; • les pertes de matériaux après coupes des joints transversaux ; • la préparation du support et notamment les balayages ; • les découpes, les joints transversaux et longitudinaux et le badigeonnage à l'émulsion des joints, ainsi que l'évacuation des produits résultant de la découpe. Ces prix s'appliquent quel que soit le lieu de mise en œuvre à la tonne.	
320-1	BBSG 0/14 CLASSE 3 (SANS AGRÉGATS) Ce prix rémunère à la tonne la mise en œuvre d'une couche de BBSG.	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
320-1-a	BBSG 0/14 CLASSE 3 (TF) LA TONNE :	
320-1-b	BBSG 0/14 CLASSE 3 (TO1) LA TONNE :	
320-2	EME2 0/14 DE CLASSE 2, ÉPAISSEUR A 12 CM. Ce prix rémunère à la tonne la mise en œuvre d'une couche d'EME2.	
320-2-a	EME2 (TF) LA TONNE :	
320-2-b	EME2 (TO1) LA TONNE :	
320-3	GB0/14 CLASSE 3 (GB3) (TO1) LA TONNE :	
320-4	BBAO 0/10 CLASSE 3 (SANS AGRÉGATS) (TO1) LA TONNE :	
330	PLUS-VALUE POUR EMPLOI DE BITUME MODIFIE DANS LA FABRICATION DES ENROBES Ce prix rémunère a la tonne la fourniture de bitume modifie pour la fabrication des enrobés. Cette plus-value s'applique a la tonne de matériaux enrobés.	
330-a	PLUS-VALUE POUR EMPLOI DE BITUME MODIFIE DANS LA FABRICATION DES ENROBES (TF) LA TONNE	
330-b	PLUS-VALUE POUR EMPLOI DE BITUME MODIFIE DANS LA FABRICATION DES ENROBES (TO1) LA TONNE	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
340	COUCHE D'IMPRÉGNATION Ce prix rémunère au mètre carré, la réalisation d'un enduit superficiel mono-couche en gravillons 4/6 et à l'émulsion de bitume à 65% de liant résiduel pour imperméabilisation de la couche de chaussée après rabotage y compris toutes sujétions de fournitures et de main d'œuvre. Ce prix comprend notamment : - l'amenée et le repliement du matériel nécessaire à la prestation, - la fourniture et le répandage d'émulsion de bitume à 65 % à raison de 800 g /m2 de bitume résiduel, - la fourniture et le répandage des gravillons dioritiques 4/6 à raison de 3 à 4 l/m2, - le compactage, - l'enlèvement des rejets, LE MÈTRE-CARRÉ :	
350	COUCHE D'ACCROCHAGE Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'une couche d'accrochage aux élastomères, dosée à 300 grammes (en moyenne) de bitume résiduel par mètre-carré sur les couches structurales en matériaux traités aux liants hydrocarbonés, dosée conformément aux indications du CCTP. Il comprend notamment : • la fourniture du liant ; • le transport ; • l'épandage du liant ; • la protection éventuelle des bordures, accessoires de voirie et des parties d'ouvrages d'art. Il s'applique au mètre-carré de chaussée.	
350-a	COUCHE D'ACCROCHAGE (TF) LE MÈTRE-CARRÉ :	
350-b	COUCHE D'ACCROCHAGE (TO1) LE MÈTRE-CARRÉ :	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
360	LAIT DE CHAUX Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'une couche de lait de chaux après la rupture de la couche aux élastomères, et améliorant l'accrochage entre les couches d'enrobé. Ce lait évite que les engins n'arrachent la couche d'accrochage aux élastomères lors des travaux de répandage. Il comprend notamment : • la fourniture du lait de chaux ; • le transport ; • l'épandage du produit ; Il s'applique au mètre-carré de chaussée.	
360-a	LAIT DE CHAUX (TF) LE MÈTRE-CARRÉ :	
360-b	LAIT DE CHAUX (TO1) LE MÈTRE-CARRÉ :	
370	PLUS-VALUE POUR MISE EN ŒUVRE D'ENROBÉS DANS LE CADRE DE TRAVAUX SPÉCIFIQUES DE « PURGES M » LOCALISÉES (TO1) Cette plus value s'applique a la tonne de matériaux enrobes LA TONNE :	
380	PLUS VALUE POUR MISE EN ŒUVRE D'ENROBÉS AVEC CYLINDRE OSCILLANT SUR OA (TO1) Ce prix rémunère la mise en œuvre d'enrobés avec cylindre oscillant sur ouvrages d'art LA TONNE :	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
390	PONTAGE DE JOINT LONGITUDINAL (TO1) Ce prix rémunère, au mètre linéaire, le pontage du joint longitudinal, sur chaussées à l'aide de mastic d'étanchéité soumis à l'agrément du maître d'œuvre préalable au pontage de fissures. Il comprend notamment : - l'amenée et le repli du matériel, le traçage, la fourniture de l'eau nécessaire au sciage, le sciage sur toute l'épaisseur des couches d'enrobés, l'évacuation des produits résultant de l'ensemble de ces opérations conformément aux prescriptions du SOGED, dans une décharge choisie par l'entrepreneur et agréée par le maître d'œuvre, le balayage des chaussées ; - la préparation du support y compris le nettoyage éventuel à l'air comprimé ou à l'eau sous pression ; - la fourniture et mise en œuvre d'un mastic d'étanchéité de type mastic hydrocarbone avec ajouts de polymères ; - la fourniture et mise en œuvre éventuelle de micro-gravillons à refus ; - le nettoyage et l'évacuation des déchets. Les quantités à prendre en compte seront déterminées par un constat contradictoire avec le maître d'œuvre. LE MÈTRE LINÉAIRE :	
	Chapitre 4 : Signalisation	
400	PRE-MARQUAGE DES LIGNES CONTINUES OU DISCONTINUES Ce prix rémunère au mètre, en accord avec le représentant du Maître d'œuvre, le pré-marquage en peinture des lignes continues ou discontinues prévues au plan d'exécution. Ce prix comprend les frais de transport et de déplacement, la fourniture des produits de pré-marquage et la mise en œuvre par le personnel et le matériel de l'entreprise.	
401	Pré-marquage manuel	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
401-a	Pré-marquage manuel (TF) LE MÈTRE	
401-b	Pré-marquage manuel (TO1) LE MÈTRE	
402	Pré-marquage mécanique	
402-a	Pré-marquage mécanique (TF) LE MÈTRE	
402-b	Pré-marquage mécanique (TO1) LE MÈTRE	
410	MARQUAGE EN PEINTURE BLANCHE EN PHASE AQUEUSE P6 Définition générale : Les prix 41 rémunèrent la fourniture et la mise en œuvre, sur chaussées en enrobés, de peinture en phase aqueuse réflectorisée de catégorie 1 ou 2 RH, homologuée NF2 d'une durée de vie de fonctionnelle $\geq 2\,000$ passages de roues. Ils comprennent : * la fourniture de tous les composants nécessaires à la réalisation de l'ouvrage, en particulier le produit de catégorie 1 ou 2 RH ; * nettoyage, balayage, lavage des salissures avant mise en œuvre ; * les sujétions nécessaires à la réalisation des travaux sous circulation ; * travaux prévus en une seule phase de mise en service ; * les mesures de protection de toutes sortes, notamment contre le ruissellement des eaux de pluie et le roulage des véhicules. Ces prix ne comprennent pas le pré-marquage	
410-1	LIGNE CONTINUE DE LARGEUR 15 cm (TF) Ce prix rémunère au mètre linéaire : le marquage d'une ligne blanche continue de 0,15 mètre de large. LE MÈTRE :	
410-2	LIGNE CONTINUE DE LARGEUR 22,5 cm (TO1) Ce prix rémunère au mètre linéaire : le marquage d'une ligne blanche continue de 0,225 mètre de large. LE MÈTRE :	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
410-3	LIGNE DE TYPE T2 DE LARGEUR 37,5 cm (TF) Ce prix rémunère au mètre linéaire : le marquage d'une ligne blanche discontinue de 0,375 mètre de large de type T2 vides inclus. LE MÈTRE :	
410-4	LIGNE DE TYPE T3 DE LARGEUR 15 cm (TO1) Ce prix rémunère au mètre linéaire : le marquage d'une ligne blanche discontinue de 0,15 mètre de large de type T3 vides inclus. LE MÈTRE :	
410-5	PEINTURE SUR BORDURES (TO1)	
420	MARQUAGES SPÉCIAUX EN PEINTURE RÉACTIVE BI-COMPOSANTS Définition générale : Les prix 42 rémunèrent l'exécution de lignes parallèles blanches réfléchies pour marquage de chevrons, de zébras, passages pour piétons, bandes « STOP », ou « CEDEZ-LE-PASSAGE », ou lignes de bordure d'îlots, ou flèches ou repères, en peinture réactive bi-composants blanche de catégorie 1 ou 2 RH, d'une durée de vie fonctionnelle minimale $\geq 1\ 000\ 000$ passages de roues. Ils comprennent : * la fourniture à pied d'œuvre de tous les composants ; * l'application du produit ; * les mesures de protection de toutes sortes, notamment contre le ruissellement des eaux de pluie et le roulage des véhicules. La surface prise en compte pour le paiement sera celle réellement exécutée.	
420-1	LIGNE « CÉDEZ LE PASSAGE » (TO1) Ce prix rémunère : au mètre carré, l'exécution du marquage « CEDEZ-LE-PASSAGE » LE MÈTRE CARRE :	
420-2	FLÈCHE BI-DIRECTIONNELLE (OU UNIDIRECTIONNELLE) DROITE Ce prix rémunère : à l'unité , le marquage au sol de flèche unidirectionnelle.	
420-2-a	FLÈCHE (TF) L'UNITÉ :	
420-2-b	FLÈCHE (TO1) L'UNITÉ :	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
420-3	ZÉBRA Ce prix rémunère : au mètre carré, l'exécution de lignes parallèles blanches réfléchies pour marquage de zébras.	
420- 3-a	ZÉBRA (TF) LE MÈTRE CARRE :	
420- 3-b	ZÉBRA (TO1) LE MÈTRE CARRE :	
430	MARQUAGE EN PEINTURE JAUNE EN PHASE AQUEUSE P5 Définition générale : Les prix n° 43 rémunèrent la fourniture et la mise en œuvre, sur chaussées en enrobés, de peinture en phase aqueuse réfléchies de catégorie 1 ou 2 RH, homologuée NF2 d'une durée de vie de fonctionnelle >= 1 000 000 passages de roues. Ils comprennent : * la fourniture de tous les composants nécessaires à la réalisation de l'ouvrage, en particulier le produit de catégorie 1 ou 2 RH ; * nettoyage, balayage, lavage des salissures avant mise en œuvre ; * les sujétions nécessaires à la réalisation des travaux sous circulation ; * travaux prévus en une seule phase de mise en service ; * les mesures de protection de toutes sortes, notamment contre le ruissellement des eaux de pluie et le roulage des véhicules. Ces prix ne comprennent pas le pré-marquage.	
430-1	LIGNE DE TYPE T1 JAUNE DISCONTINUE DE LARGEUR 15 cm (TF) Ce prix rémunère au mètre linéaire : le marquage d'une ligne blanche discontinue de 0,15 mètre de large de type T1 vides inclus. LE MÈTRE LINÉAIRE :	
430-2	LIGNE CONTINUE DE LARGEUR 15 cm (TF) Ce prix rémunère au mètre linéaire : le marquage d'une ligne blanche continue de 0,15 mètre de large. LE MÈTRE LINÉAIRE :	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
440	DÉPOSE ET REPOSE PANNEAU (TF) Ce prix rémunère à l'unité la dépose et repose de panneau dans l'emprise du chantier. Ce prix comprend : - la dépose de panneaux - le transport jusqu'à la zone de stockage du maître d'œuvre - la réalisation des massifs de fondation : • les terrassements nécessaires à l'exécution de la fouille quelle que soit la nature du terrain et l'évacuation des matériaux en décharge, • la fourniture et la pose d'un fourreau PVC de diamètre 125 mm, • la fourniture et la mise en œuvre du béton, • la réalisation d'une dalle béton de 1m² sur une épaisseur de 0,10m, y compris talochage, sur le massif de fondation. - le transport jusqu'à la zone de chantier - la pose du panneau L'UNITÉ :	
450	EFFACEMENT MARQUAGE AU SOL (TF) Ce prix rémunère au mètre l'effacement par hydro-gommage du marquage existant sur chaussée. LE MÈTRE LINÉAIRE :	
460	RÉALISATION ET FOURNITURE DU RELEVÉ DE LA SIGNALISATION HORIZONTALE EN SECTION COURANTE ET BRETELLES (TO1) LE KILOMÈTRE :	
470	MUSOIRS J14A 2000MM FOND CLASSE 2 Le prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la mise en œuvre de musoirs J14a de diamètre 2000mm, flèches blanches classe 2 sur fond vert classe 2, le perçage de la chaussée, et la mise en œuvre des tiges de fixations. L'UNITÉ :	
	Chapitre 5 : Équipement	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
500	BORDURE TYPE MINI-GBA (BÉTON FIBRE) Ce prix rémunère, au mètre, l'exécution de bordures coulées en place de glissière en béton extrudé type mini GBA. Ce prix comprend notamment : - la fourniture à pied d'œuvre du béton fibré et la mise en œuvre, - la vibration, - les réglages de surface, la cure éventuelle, - les réglages des surfaces non coffrées, - les dispositions de bétonnage par temps froid ou chaud, - la fourniture du béton fibré nécessaire aux contrôles définis au CCTP et PAQ et toutes sujétions découlant de la qualité supérieure du béton, - la réalisation de passages d'eau, - la fourniture et pose de capots pour passage hydraulique, - la fourniture et pose de réflecteurs par fixation mécanique type spit, - le traitement des reprises et extrémités, le réglage, - les sujétions de réservation.	
500-1	BORDURE TYPE MINI-GBA (TF) LE MÈTRE :	
500-2	BORDURE TYPE MINI-GBA (TO1) LE MÈTRE :	
501	RÉALISATION GBA (TF) Ces prix rémunèrent, au mètre linéaire, la réalisation de séparateurs béton conformes à la norme NF P 98-426, coulés en place à l'aide de « machines à coffrages glissants ». Ils comprennent notamment : - la préparation du support (balayage, arrosage...), - l'implantation des guidages, - la fourniture, le transport et la mise en œuvre du béton ainsi que les ferraillements nécessaires, - l'ensemble des sujétions de mise en œuvre compte tenu des lieux existants (ouvrages existants, chantier sous circulation ou hors circulation, etc) - le nettoyage des abords. - Il comprend l'amenée et le repli du matériel. - Il comprend également la fourniture et pose de réflecteur tout les 30m LE MÈTRE LINÉAIRE :	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
502	LIAISON DISPOSITIF DE RETENUE MÉTALLIQUE SUR GBA (TF) Ce prix rémunère : à l'unité, la réalisation de la liaison d'un dispositif de retenue métallique avec un séparateur béton.	
502-1	RACCORDEMENT GLISSIÈRE MÉTALLIQUE / GBA Ce prix rémunère : à l'unité, la réalisation de la liaison d'un dispositif de retenue métallique de niveau N2 sur un séparateur béton, le raccordement étant certifié NF058. Il comprend notamment : - la réalisation d'extrémités abaissées (sur 1,65m) du séparateur béton conformes à la norme NF P 98-426 - la fourniture et la pose de tous les éléments constituant ce type de barrières, - le recouvrement sur le DR béton par les éléments de glissement. - la fourniture et la pose d'une queue de carpe ou équivalent à spiter. - le prolongement du DR métallique afin de réaliser l'enterré au sol avec un déport d'1 m. L'UNITÉ :	
502-2	ATTÉNUATEUR REDIRECTIF ET BIDIRECTIONNEL - 110 KM/H Z1 D1 ASI A Ce prix rémunère : à l'unité, la fourniture et la pose d'un atténuateur de choc de classe de performance 110 km/h, ayant les caractéristiques suivantes : - classe de zone de redirection Z1, - classe de zone de déplacement latéral : D1 - classe de niveau de sévérité de choc : A - la réalisation d'extrémités abaissées (sur 1,65m) du séparateur béton conformes à la norme NF P 98-426 L'UNITÉ :	
503	DÉPOSE DE GLISSIÈRE MÉTALLIQUE (TF) Ce prix rémunère au mètre la dépose et le transport jusqu'au centre de tri agréé de glissières métalliques. LE MÈTRE :	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
504	DÉPOSE ET REPOSE DE GLISSIÈRES MÉTALLIQUES (TO1) Ce prix rémunère, au mètre linéaire, le démontage de glissières métalliques quelle qu'en soit la nature et la repose. Il comprend : - le démontage, le transport et le stockage a l'endroit indique par le maître d'œuvre des éléments déposes (lisses) réutilisables, - l'évacuation en décharge des éléments non réutilisables et leur remplacement. - La repose des glissières LE MÈTRE	
505	FOURNITURE ET POSE DE CLÔTURE AUTOROUTIÈRE (TF) La fourniture et la pose de clôture grande faune enterrée galvanisée d'une hauteur de 2,50 m dont 0,50m enterrée. Ce prix rémunère : - la livraison et le stockage sur site de tous les composants de la clôture - la protection des réseaux existants si nécessaires - les terrassements courants et la préparation du terrain nécessaires à la pose - l'implantation et la réalisation d'une tranchée de 0,50m de profondeur minimum - la fixation des poteaux avec embase battue au martyr de frappe recommandé ou la réalisation des massifs en béton y compris les terrassements, le transport et mise en place du béton quelle que soit les difficultés liées au terrain (forte pente, talus,...) - la fourniture, la pose et le réglage des poteaux intermédiaires tous les 4m maximum de 2,00m de hauteur hors sol - la fourniture, la pose et le réglage des poteaux de tension et de changement de direction tous les 50m maximum de 2,00m de hauteur hors sol - la fourniture, la pose et le réglage de la clôture - toutes les sujétions de raccordement de la clôture avec les ouvrages existants - le comblement de la tranchée, avec réutilisation des déblais, après travaux y compris travaux de finition pour la mise à niveau des terres LE MÈTRE :	
506	FOURNITURE ET POSE D'UNE PASSE AMÉRICAIN (TF) Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose d'une passe américaine de 2,00m de hauteur. Ce prix comprend notamment : - l'implantation - la fourniture et la pose des 2 poteaux de tension (y compris terrassements, embase ou massifs en béton - la fourniture et la pose d'un cadenas à clé. - la fourniture et la pose de la passe américaine - les sujétions de raccordement aux clôtures et ouvrages , quelles que soient les difficultés rencontrées - toutes les sujétions de fourniture et de pose nécessaires à la réalisation des travaux. L'UNITÉ :	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
507	CUNETTE BÉTON (TF) Ces prix rémunèrent au mètre, la réalisation de cunette de 2,00m de large de 0,30m de profondeur et 0,15m d'épaisseur coulés en place en béton Ils comprennent notamment : - les terrassements nécessaires au coulage des caniveaux ; - la fourniture et la mise en œuvre des matériaux 0/31,5 de lit de pose compactés et réglés conformément au profil en travers type ; - la fourniture et la mise en œuvre du béton ; - la confection des joints ; - tous les travaux spécifiques tels qu'abaissement et raccordement aux ouvrages existants. LE MÈTRE :	
508	LOCATION DE SÉPARATEURS MODULAIRES DE VOIES (SMV) (TF) Ce prix rémunère, au mètre par jour, la location de séparateurs modulaires de Voies de niveau H1 conforme a la RNER. Il comprend : - la fourniture et la location des SMV - le chargement sur le lieu de depot, le transport et le déchargement sur le lieu des installations de chantier - la mise en place de la peinture jaune en pied LE MÈTRE PAR JOUR :	
509	MISE EN ŒUVRE DES SÉPARATEURS MODULAIRES DE VOIES (SMV) (TF) Ce prix rémunère, au mètre, la mise en œuvre de séparateurs modulaires de Voies de niveau H1 conforme a la RNER. Il comprend : - la mise en place sur le site d'emploi y compris le marquage de positionnement et les éléments de clavetage, - le remplacement éventuel d'éléments endommages au cours du chantier, - la mise en place des dispositifs reflectorises - le déplacement des SMV sur le linéaire selon l'avancée du chantier - la fourniture et la mise en œuvre des dispositifs d'extrémité et de matérialisation des portes d'accès au chantier - toute sujétion d'installation. - le repliement en fin de chantier LE MÈTRE :	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
510	RIPAGE DES SÉPARATEURS MODULAIRES DE VOIES (SMV) (TF) Ce prix rémunère, au mètre, l'ensemble des opérations de ripage nécessaire pour la mise en sécurité du chantier de jour, déplacements latéraux de tout séparateur modulaire à l'intérieur de la zone de travaux pendant toute la durée des travaux.	
510-1	RIPAGE JOUR LE MÈTRE :	
510-2	RIPAGE NUIT LE MÈTRE :	
511	DÉPOSE ET REPOSE DE BORDURES (TO1) Ce prix rémunère au mètre linéaire la dépose de bordures existantes ainsi que la fourniture et la pose de bordures neuves (préfabriquées ou coulées en place). Il comprend: - la dépose de bordures existantes et leur évacuation à la décharge définitive de l'entreprise; - la fourniture et pose de bordures neuves (y compris préparation du support, béton de pose, évacuation des matériaux excédentaires à la décharge de l'entreprise), - le réglage et la remise en état de l'accotement - le nettoyage de la chaussée si nécessaire LE MÈTRE :	
512	DÉPOSE DE BORDURES (TO1) Ce prix rémunère, au mètre mesure contradictoirement, la dépose de bordure quelle qu'en soit la nature. Il comprend notamment : - la mise en sécurité du site, - la mise en place de la signalisation de chantier, - les contraintes liées à la présence et au maintien de la circulation, - le découpage franc des bordures, - l'extraction à la main ou mécaniquement, - le fractionnement des blocs, - le chargement et l'évacuation à la décharge de l'Entrepreneur des produits de démolition, droits de décharge compris, conformément au SOGED. LE MÈTRE :	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
513	FOURNITURE ET POSE DE BORDURES Ces prix rémunèrent, au mètre linéaire, la réalisation de bordures (préfabriquées ou coulées en place) en béton hors caniveaux. Ils comprennent notamment : - les terrassements nécessaires au coulage, - la fourniture et la mise en œuvre des matériaux de type GNT 0/31,5 de lit de pose compactes et règles, - la fourniture et la mise en œuvre du béton, - la confection des joints, - tous les travaux spécifiques tels qu'abaissement et raccordement aux ouvrages existants	
513-1	BORDURES T2 LE MÈTRE :	
513-2	BORDURES I2 LE MÈTRE :	
514	ASTREINTE DE CHANTIER Ce prix rémunère, à l'unité, la mise en place d'une astreinte de chantier. Elle comprend, la mobilisation du personnel et du matériel (atelier de ripage de SMV), pour remettre en place la signalisation suite à un accident au droit du balisage. Cette mobilisation est faite par le maître d'œuvre et peut intervenir à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit en semaine, week-end et jours fériés. L'UNITÉ	
515	ACIER HA Ces prix rémunèrent au kilogramme les aciers Adx et HA. Ces prix comprennent : - la fourniture à pied d'œuvre, - le stockage, - le chargement et le déchargement, - le transport, - le façonnage, - les chutes, les cales, les ligatures, - la mise en œuvre, - toutes sujétions résultant de la mise en œuvre du béton. Ce prix s'applique au poids des aciers de ce type mesuré par l'application de l'Annexe A3 du fascicule 65.A d'après les dessins de ferrailage visés par le Maître d'œuvre. Les poids seront arrondis au kilogramme le plus voisin.	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
515-a	ACIER HA (TF) LE KILOGRAMME :	
515-b	ACIER HA (TO1) LE KILOGRAMME :	
516	BÉTON POUR OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture d'un béton pour ouvrage d'assainissement Ce prix comprend notamment : - l'implantation, - le réglage du lit de pose - les travaux de préparation nécessaires a la réalisation des bétons - le réglage de la pente, - la fourniture a pied d'œuvre et la mise en œuvre du ferrailage éventuel, - la fourniture a pied d'œuvre du béton, - la mise en œuvre du béton - le balayage - la réalisation des joints secs tous les 6 m au maximum - les sujétions de raccordement aux ouvrages divers	
516-a	BÉTON (TF) LE MÈTRE CUBE :	
516-b	BÉTON (TO1) LE MÈTRE CUBE :	
517	COFFRAGE POUR OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT Ce prix rémunère, au mètre carre, les coffrages a parois ordinaires ou soignes pour les ouvrages d'assainissement. Ce prix comprend : ⌚ La location des coffrages et la fourniture des coffrages perdus, ⌚ La fourniture des panneaux de contre-plaque neuf ou de métal, ⌚ La fourniture et la mise en œuvre des huiles de décoffrage, ⌚ Les sujétions relatives au principe de bétonnage, ⌚ Le réglage, Le décoffrage et le repliement du coffrage, ⌚ Les dispositions assurant l'étancheite des parois et l'évacuation des eaux.	
517-a	COFFRAGE (TF) LE MÈTRE CARRÉ :	

N° des Prix	DÉSIGNATION DU PRIX PLAFOND (ne pas mettre de prix en lettres)	Prix unitaire en chiffres (HT)
517-b	COFFRAGE (TO1)	
	LE MÈTRE CARRÉ :	